

S'unir pour prévenir la violence au travail dans le milieu des soins de santé



www.accreditation.ca



La violence en milieu de travail est une question qui touche le personnel et les prestataires tout au long du continuum de soins. Les recherches indiquent que jusqu'à un quart des incidents associés à la violence au travail ont lieu dans les organismes de soins de santé.

En partenariat avec Professions Santé Ontario et son Programme des milieux de travail sains de l'Ontario, Agrément Canada a commencé, en 2008, à rechercher des moyens pour prévenir la violence au travail dans le milieu des soins de santé canadien. Le travail entamé comportait une analyse documentaire, des groupes de discussion, une évaluation du Programme Qmentum d'Agrément Canada et une consultation nationale.

« Les répercussions de la violence en milieu de travail sur les membres du personnel sont multiples et donnent lieu, entre autres, à une baisse de l'engagement et de la productivité, ainsi qu'à des taux plus élevés de blessures et de maladies, affirme Wendy Nicklin, présidente-directrice générale d'Agrément Canada. L'amélioration des stratégies de prévention est cruciale pour le bien-être des travailleurs de la santé et des clients ».

Wendy Nicklin, présidente – directrice générale, Agrément Canada

Nouveaux critères ajoutés aux normes

De nouveaux critères qui englobent la formation sur la prévention et le signalement des incidents liés à la violence au travail ont été intégrés aux normes d'Agrément Canada pour les services où le taux d'incidents violents est plus élevé. Ces services sont les suivants : lésions cérébrales acquises, service des urgences, soins et services à domicile, soins de longue durée, santé mentale et services de toxicomanie et de lutte contre l'obsession du jeu.

Agrément Canada annonce une nouvelle pratique organisationnelle requise

Une nouvelle pratique organisationnelle requise (POR) sur la prévention de la violence en milieu de travail est en vigueur depuis janvier 2010. À compter de 2011, les organismes qui seront visités devront répondre aux exigences de cette nouvelle POR et de ses huit tests de conformité.

POR : L'organisme prévient la violence en milieu de travail.

Tests de conformité

1. L'organisme dispose d'une politique écrite sur la violence en milieu de travail.
2. La politique est élaborée en collaboration avec le personnel, les prestataires de services et les bénévoles.
3. La politique précise le nom des personnes responsables de sa mise en oeuvre et de son respect.
4. L'organisme effectue des évaluations des risques pour vérifier le risque de violence en milieu de travail.
5. Un processus écrit permet au personnel et aux prestataires de services de signaler en toute confidentialité les incidents liés à la violence au travail.
6. Un processus écrit permet aux dirigeants de l'organisme d'enquêter sur les incidents liés à la violence au travail et d'y donner suite.
7. Les dirigeants de l'organisme étudient les rapports trimestriels sur les incidents liés à la violence au travail, et ils se servent des renseignements ainsi obtenus pour améliorer la sécurité, réduire les incidents impliquant la violence et apporter des améliorations à la politique sur la violence en milieu de travail.
8. L'organisme fournit de l'information et de la formation au personnel sur la prévention de la violence au travail.

Pour de plus amples renseignements sur le rôle d'Agrément Canada dans la prévention de la violence en milieu de travail, veuillez communiquer avec votre spécialiste en agrément.

Agrément Canada favorise l'excellence dans les soins de santé au Canada et à l'étranger depuis plus de 50 ans.



ACCREDITATION CANADA
AGRÉMENT CANADA

Driving Quality Health Services
Force motrice de la qualité des services de santé

1150, chemin Cyrville, Ottawa ON Canada K1J 7S9
613-738-3800 • 1-800-814-7769